Résolution 853

réprouvant l'acceptation d'un luxueux cadeau par M. Pierre Maudet et son chef de cabinet, à l'occasion de leur voyage à Abu Dhabi, fin novembre 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le luxueux voyage de M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, accompagné de sa famille, d'un haut fonctionnaire, son chef de cabinet, ainsi que d'un homme d'affaires genevois, réalisé à la fin novembre 2015;
- la valeur totale du vol aller-retour en business class, de l'hébergement dans une suite de l'*Emirates Palace* d'Abu Dhabi, et des places VIP pour assister au Grand Prix d'Abu Dhabi, le 29 novembre 2015, soit plusieurs dizaines de milliers de francs;
- le financement de ce cadeau à M. Pierre Maudet et à son chef de cabinet par un homme d'affaires proche du pouvoir émirati;
- le caractère au moins en partie officiel de ce voyage, au cours duquel
 M. Pierre Maudet a rencontré plusieurs hauts responsables émiratis en sa qualité de conseiller d'Etat genevois, comme le reconnaît explicitement l'Emiraties News Agency dans une dépêche du 29 novembre 2015;
- la possible attente de contreparties de la part de privés, voire de l'Etat émirati, en échange de ce luxueux cadeau;
- l'article 25 du règlement d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux, à teneur duquel « Il est interdit aux membres du personnel de solliciter ou d'accepter pour eux-mêmes, ou pour autrui, des dons ou d'autres avantages en raison de leur situation officielle » (art. 25 RPAC);
- les explications contradictoires fournies à la presse par M. Pierre Maudet pour rendre compte de ce voyage, qui laissent penser qu'il ne sait pas ou ne veut pas révéler exactement les circonstances de son invitation à Abu Dhabi,

décide

 de réprouver l'acceptation d'un luxueux cadeau d'une valeur de plusieurs dizaines de milliers de francs par le conseiller d'Etat Pierre Maudet et d'un R 853 2/2

haut fonctionnaire, son chef de cabinet, à l'occasion de leur voyage à Abu Dhabi à la fin 2015 ;

 de rappeler au Conseil d'Etat qu'il doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'il n'y ait aucune interférence du pouvoir exécutif dans cette affaire afin de garantir l'indépendance de la justice.